



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 juin 2008**

**Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Jeannette ETAMBA, Madeleine LECHMANN, Fabienne RENAUT-CARRARD, Marianne SAVARY, Maryse SCHNEIDER, Quentin COCHAND, Pascal GAFNER, Albert MARTIN, Yves RICHARD, Pierre WYSSBROD.

**Monsieur le Président :**

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Madeleine LECHMANN, Fabienne RENAUT-CARRARD, Marianne SAVARY, Maryse SCHNEIDER, Quentin COCHAND, Pascal GAFNER, Albert MARTIN, Yves RICHARD, Pierre WYSSBROD.

Absente : Madame la Conseillère Jeannette ETAMBA.

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, et je déclare donc la séance ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2008****Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je dois avoir été particulièrement inattentif lors d'une partie du dernier Conseil. Page 133, au paragraphe avant applaudissement, Monsieur le Syndic dit : *pour conclure, je me permettrais, au nom de la Municipalité, une considération politique...*

J'aimerais avoir la confirmation que c'est bien au nom de la Municipalité que Monsieur le Syndic a déclaré ce passage.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je confirme, c'est bien au nom de la Municipalité que j'ai fait cette déclaration.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Merci Monsieur le Syndic, je prends acte de votre réponse.

**Monsieur le Président :**

Il n'y a pas d'autres remarques sur ce procès-verbal.

Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT****Visite du Conseil communal par la Commission Consultative Suisse-Immigrés (CCSI)**

J'ai le plaisir de saluer ce soir parmi nous la présence d'une délégation d'une vingtaine de membres de ladite commission. La CCSI désirait rencontrer les acteurs politiques locaux, projet qui a reçu le soutien de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Une délégation du Bureau et de la Municipalité a eu le plaisir, un peu avant le début de la séance de ce soir, de présenter l'organisation et le fonctionnement du Conseil communal et de la Municipalité, ainsi que les compétences respectives du Législatif et de l'Exécutif communaux. Je vous propose de les accueillir par des applaudissements.

(Applaudissements)

\* \* \* \* \*

**Pétition de l'Association du Quartier de la Vilette :**

Le 4 mai dernier, j'ai reçu une pétition de la dite Association concernant une demande de déplacement d'un candélabre au niveau des containers des immeubles des Nos 36 à 40 de ce quartier. Lors de sa séance du 26 mai dernier, le Bureau du Conseil communal a décidé, conformément à l'Art. 68 de notre règlement, de transmettre cette pétition à l'examen de la Commission des pétitions et rappelle par ailleurs que la commission peut entendre un représentant des pétitionnaires.

\* \* \* \* \*

Pétition du Syndicat UNIA :

Aujourd'hui même, j'ai reçu la pétition suivante, de la part du syndicat UNIA, munie de 4'141 signatures, qui m'a été remise en mains propres :

Voici l'intitulé de la pétition :

*La fête oui, mais avec le personnel de la vente. Pétition contre la prolongation des ouvertures des commerces :*

*Les signataires de cette pétition demandent à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'annuler l'autorisation d'élargir les horaires des commerces durant la Fête de l'Euro foot 2008 et de maintenir les horaires actuels des ouvertures des commerces.*

*Que signifie pour Monsieur le Syndic, une expérience qui servira à mesurer l'intérêt public, le ballon d'essai pour les nouvelles nocturnes et ensuite le travail durant les dimanche. Nous voulons toutes et tous participer à cette fête. Alors, pourquoi vouloir prolonger les journées de travail pour le personnel de la vente sans qu'il existe un besoin impératif ? Pourquoi vouloir considérer que « faire des achats, c'est faire la fête » ?*

Conformément à l'Art. 68 de notre règlement, le Bureau décidera lors de sa prochaine séance s'il entend renvoyer cette pétition à la commission des pétitions ou directement à la Municipalité. Votre serviteur vous informera de la décision du Bureau lors de notre prochaine séance.

\* \* \* \* \*

Démission de la Commission des affaires immobilières :

En date du 26 mai dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Par la présente lettre, je vous informe de ma démission de la Commission des affaires immobilières pour le 30 juin 2008.*

*Cette démission est motivée par le fait que je n'ai plus assez de temps libre pour remplir à satisfaction cette fonction.*

Suivrent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Olivier MAIBACH.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH pour son travail effectué dans le cadre de la Commission des affaires immobilières.

Nous procéderons à son remplacement à notre prochaine séance, avec entrée en fonction de son remplaçant au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

\* \* \* \* \*

Démotions du Conseil communal :

Aujourd'hui même, j'ai reçu deux lettres de démissions du Conseil communal. Voici la teneur du premier courrier :

*Par la présente, je vous annonce ma décision de démissionner du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour le 15 juin 2008.*

*C'est avec quelques regrets que je mets une fin anticipée à mon mandat, mais ce choix m'est apparu comme le plus raisonnable, n'étant à mon avis plus en mesure de vivre cet engagement aussi pleinement que je le souhaiterais.*

*En effet, une santé quelque peu fluctuante liée à une baisse de motivation m'amènent à prendre cette décision. De plus, je souhaite saisir certaines opportunités qui s'offrent à moi dans mes activités artistiques, ce qui risque de m'empêcher d'être aussi disponible que je le souhaiterais pour mes activités politiques.*

*Ces deux ans de mandat m'ont permis de découvrir de nombreux aspects de la gestion d'une Ville comme la nôtre et de sa vie politique, et de faire un grand nombre de rencontres intéressantes et enrichissantes.*

*Je vous souhaite une bonne fin d'année de présidence ainsi qu'une bonne suite de législature, à vous-même, à mes 98 collègues de part et d'autre de la salle et à mon futur remplaçant.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Gil MEYLAND.

Monsieur Gil MEYLAND a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de cette législature, soit le 24 juin 2006. Il a fonctionné durant quelques mois comme suppléant à la Commission des Finances. Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND pour son engagement au sein du Conseil et de son travail dans les diverses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

Pour son remplacement, le Bureau électoral fera appel au premier des viennent-ensuite de la liste socialiste.

Voici la teneur du deuxième courrier :

*C'est avec beaucoup de regret que je vous fais part de ma démission de ce Conseil. Mais après plus de 7 ans passés sur ces rangs, je dois m'y résoudre puisque je viens de déménager dans une autre commune de l'agglomération yverdonnoise.*

*En faisant une rapide rétrospective, je me rends compte que j'ai eu beaucoup de plaisir à investir cette fonction politique, puisqu'elle m'a permis de mieux connaître le fonctionnement général de la ville, d'y rencontrer ses acteurs pas toujours connus et de côtoyer des personnes que je n'aurai sans doute jamais croisées dans un autre contexte.*

*Cet engagement politique m'a aussi montré les responsabilités et la charge que représente une fonction telle que Conseillère communale. Il ne suffit pas d'assister mensuellement aux séances, mais il y a aussi tout le travail de préparation, des commissions permanentes ou non qui m'a beaucoup plu.*

*De plus, la politique au niveau communal est selon moi bien plus qu'un jeu de stratégie, d'alliance ou de clivage gauche-droite. J'ai beaucoup apprécié le « bon sens » de nombre de conseillers qui ont su parfois laisser quelque peu de côté leurs opinions afin d'œuvrer pour le bien d'Yverdon et de pouvoir avancer dans la prise de décision.*

*Je souhaite à toutes les personnes de ce Conseil beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans la tâche qu'elles effectuent !*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Madame Joëlle MONNIN.

Madame Joëlle MONNIN a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de la législature précédente, soit le 15 décembre 2001 avec le groupe Solidarité et Ecologie.

Elle a siégé à la Commission permanente des Recours en matières d'Impôt durant toute la législature 2002-2006

Elle a fait partie du Bureau du Conseil communal en 2003 en tant que scrutatrice suppléante puis en 2004 comme scrutatrice.

Elle a été réélue pour la législature 2006-2011 avec le nouveau groupe des Verts.

Elle a présidé la Commission permanente des Recours depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 jusqu'à sa démission.

Madame Joëlle MONNIN a également participé aux dépouillements des Elections communales en 2006, des Elections cantonales au printemps 2007 et des Elections fédérales en automne 2007.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Joëlle MONNIN pour son engagement et son travail dans les diverses commissions de votre Conseil ainsi qu'au Bureau Electoral. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

\* \* \* \* \*

Courrier de Monsieur Olivier PERRIN, au sujet du Centre national de ski nautique :

Le 26 mai dernier, j'ai reçu une nouvelle lettre de Monsieur Olivier PERRIN résidant à Yverdon-les-Bains faisant part de ses préoccupations concernant la construction de deux bassins destinés à des activités de skis nautiques.

L'intéressé estime que notre ville devrait investir en premier lieu dans des infrastructures servant la jeunesse yverdonnoise plutôt que des aménagements destinés à un petit nombre de personnes.

Le bureau du Conseil communal a décidé de transmettre ce courrier à la commission chargée d'étudier le préavis PR08.17PR concernant l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard.

\* \* \* \* \*

Courrier de Madame Jacqueline PILLARD, au sujet du Centre national de ski nautique :

J'ai reçu une lettre datée du 9 mai de la part de Madame PILLARD, domiciliée à Yverdon-les-Bains. L'intéressée m'a demandé de vous faire lecture du texte suivant :

*A propos de l'article « Une trop grande surface de terres productives sacrifiées » du vendredi 2 mai.*

*Pro Natura reste opposée au Centre national de ski nautique et de wakeboard à Yverdon-les-Bains. Moi aussi. Et j'espère vivement que nos autorités, Syndic et Municipaux,*

*Conseillers communaux auront la sagesse, le bon sens, la raison de bien réfléchir avant de laisser réaliser cette folie.*

*On peut lire et entendre que les produits agricoles destinés à l'alimentation des humains manquent ; pour le moment seulement dans le tiers-monde, déjà largement et injustement préterité par rapport au monde occidental, dont nous faisons partie. Mais nous sommes menacés !*

*Nous avons le devoir de garder, et même de favoriser, la culture agricole de proximité. Ne comptons donc pas toujours « sur les autres » pour nous nourrir. Nous savons tous que les réserves de pétrole diminuent, ce qui fait augmenter le prix des carburants, donc des marchandises.*

*Je suis convaincue que les amateurs de sports nautiques seraient ravis. Mais savez-vous qu'à quelques kilomètres au nord de l'emplacement visé se trouve le plus grand lac de Suisse ? Cela représente beaucoup d'eau ! Allez donc pratiquer votre sport sur le lac. Cela permettra :*

- 1) de conserver une importante surface agricole,*
- 2) de laisser la faune vivre en paix, comme elle en a le droit,*
- 3) d'éviter les nuisances sonores et enfin et surtout*
- 4) de faire pousser des légumes !*

*Je rappelle que la commune, donc vous et moi, s'engagerait à un cautionnement de Fr. 830'000.-- qui pourraient être bien plus utile à l'accompagnement des jeunes désœuvrés.*

Le Bureau du Conseil communal a également décidé de transmettre ce courrier à la commission chargée d'étudier le préavis PR08.17PR concernant l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard.

\* \* \* \* \*

#### Amicale dei Collesanesi :

Lors de la visite d'une délégation de notre ville jumelle de Colesano en Sicile, les représentants de ladite ville m'ont remis une lettre en Italien adressée à la Municipalité et au Conseil communal dont voici la teneur une fois traduite :

*Chers amis, je ne peux pas ne pas évoquer, que dans les années soixante du siècle passé, Yverdon-les-Bains a été choisie par de nombreux compatriotes à la recherche de la fortune. Pour beaucoup, ce voyage a été l'occasion de planter ses propres racines et de faire profiter sa famille, et ce grâce à l'affection et à l'accueil de la population locale, des beautés du paysage et des richesses culturelles. Yverdon-les-Bains a été choisie par nos compatriotes comme lieu idéal où faire grandir ses propres enfants.*

*Désormais, les nouvelles générations se sont mélangées à la population locale, et exercent des rôles importants dans tous les secteurs professionnels et dans les institutions. Pour tout cela, j'aimerais féliciter les parents qui ont su exporter dans votre Communauté les valeurs de la famille, de la culture et les traditions collesanesi.*

*L'action continue et constante de l'Amicale des Collesanesi a fait que, depuis la fin des années 90, de multiples et fructueux échanges entre les administrations et les habitants des deux communautés ont pu être réalisés, avec en apothéose la signature de la Charte*

*de l'Amitié. Notre communauté est très fière de vous avoir comme ambassadeurs de notre culture et de nos traditions.*

*Je remercie plus particulièrement la Municipalité d'Yverdon-les-Bains pour la sensibilité, l'affection et l'amitié qu'elle démontre à chaque occasion.*

*Pour tous ces motifs, cela aurait été un véritable plaisir pour moi d'être présent lors de la rencontre du jumelage entre les deux fanfares, encore plus du fait que l'événement était conjoint aux festivités en l'honneur de notre patronne Maria SS. Dei Miracoli, à qui les collesani du monde entier vouent dévotion et admiration.*

*Malheureusement, des engagements non déplaçables m'empêchent d'être présent.*

*J'adresse à vous tous mes meilleurs vœux pour une belle réussite des manifestations programmées, en souhaitant être présent lors d'une prochaine occasion.*

*« Une abbraccio sincero » Vitale Bartolomeo*

\* \* \* \* \*

#### Liste-contact des Conseillers communaux :

Plusieurs membres de notre Conseil n'ont pas encore répondu à la demande du Bureau concernant la publication ou non de leurs coordonnées sur la nouvelle liste-contact des Conseillers communaux. Le Bureau prie dès lors ces personnes de bien vouloir rendre réponse à notre secrétaire Christine MORLEO dans les meilleurs délais, si possible ce soir après notre séance.

\* \* \* \* \*

#### Préavis municipaux :

Après une période très calme en début de cette année, notre Conseil a dû faire face à une avalanche de préavis sortis en un temps record. Passablement de remarques de conseillers ont été adressées au Bureau du Conseil communal : plusieurs commissions agendées à la même date et à la même heure, délais de convocation des commissions parfois trop courts, etc. Le Bureau demande dès lors à la Municipalité de faire en sorte que la sortie des préavis se fasse à l'avenir de manière plus régulière, en lui rappelant que le législatif communal est composé de miliciens.

\* \* \* \* \*

#### Euro 2008 :

Les dates des matchs de l'EURO n'ont pas échappé à la sagacité de certains membres du Conseil communal. En effet, une des demi-finales aura lieu le 26 juin prochain, date de la dernière séance du Conseil communal avant la pause estivale. Nous aurions pu par exemple siéger à ciel ouvert avec un écran géant, mais, au vu de ce qui nous attend ce soir-là, on risquerait de ne plus faire de différence entre les applaudissements pour les supporters de l'une ou l'autre des équipes et ceux de l'un ou l'autre des conseillers. Par conséquent, j'y renonce.

En revanche, afin d'éviter une désertification des bancs de notre Conseil qui risquerait de mettre en péril le quorum, l'évolution du match en question vous sera communiquée de temps à autre durant notre séance, notamment lorsque l'une ou l'autre des équipes

marquera un but ou lorsqu'un joueur sera blessé, expulsé, et j'en passe. Gageons qu'il n'y ait pas trop de similitudes entre l'évolution de nos débats et celle de la demi-finale.

\* \* \* \* \*

#### Le plus long « 1000 feuilles du monde » à la Promenade Auguste-Fallet :

Le SEMOY, à savoir le Semestre de motivation d'Yverdon-les-Bains, Cossonay et régions, invite Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux comme toute la population yverdonnoise et de la région du Nord-vaudois, à tenter de battre le record du monde du plus long mille feuilles, à partir de 10h00 à la Promenade Auguste-Fallet d'Yverdon-les-Bains ce samedi.

Cette pâtisserie sera faite de pâte feuilletée d'une longueur de 300 mètres. En cas de pluie, la manifestation aura lieu à la salle de Gym Pestalozzi. L'invitation est à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

\* \* \* \* \*

#### Vice-présidence du Conseil communal :

Le Conseil communal prend acte du courrier du 3 juin dernier de Monsieur le Conseiller Vassilis adressé à l'ensemble des conseillers nous informant de sa décision de renoncer à se présenter au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil communal. A noter que votre serviteur a été particulièrement sensible aux raisons qui ont amené l'intéressé à renoncer à cette fonction.

\* \* \* \* \*

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB
- Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN
- Une Question de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM
- Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de Madame la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une Question et une Proposition de Madame la Conseillère Josy TESSA

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **Monsieur le Président :**

Le Conseil communal prend acte des Communications : CO08.05

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

Le 20 novembre dernier, Feldschlösschen Getrunken qui gérait l'usine Arkina à Yverdon-les-Bains annonçait à la Municipalité son intention de fermer cette usine pour le 31 mars dernier. Il est vrai que cette nouvelle a fait forte impression et a déçu non seulement votre Municipalité, mais je pense nombre d'entre vous également et les habitants de notre Ville et de la région.

La Municipalité a désigné une délégation formée de Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL; de Monsieur Patrick-Louis DURUZ, Directeur du Centre thermal; de Monsieur Jean-Marc Buchillier, Directeur de l'ADNV; de Monsieur Michel WIRZ, Secrétaire municipal adjoint et votre serviteur pour rechercher des solutions concernant la possibilité d'assurer la pérennité de cette production d'eau.

Nous avons effectué un certain nombre de démarches durant les quatre mois écoulés et une conférence de presse aura lieu le 11 juin prochain. A cette occasion, ce groupe de travail dévoilera la stratégie et les démarches qu'il proposera à votre Conseil dans les mois à venir.

Cette communication vous parviendra immédiatement lors de son lancement par mail, pour la grande majorité de votre groupe et en même temps qu'elle sera adressée aux médias qui ne seront pas présents à cette conférence de presse.

Je vous invite donc à patienter encore six jours pour avoir ces informations et je vous remercie de votre patience.

**Monsieur le Président :**

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 5.

**5. PRÉAVIS N° PR08.08PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 170'000. -- POUR LA DESAFFECTATION DES SECTEURS D ET I DU CIMETIERE, AINSI QUE LE REHAUSSEMENT DE CE DERNIER SECTEUR.**  
** MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Valérie JAGGI-WEPEF, Marinette NICOLLIN-STILLI, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Bouzid DERRADJI, Yvan GINDROZ, Etienne MUTRUX, Fabien RICHARD, Gnanaseelan SUBRAMANIAM. Madame la Conseillère Carmen TANNER était absente.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une écrasante majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une quasi unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.08PR est accepté** à une quasi unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la désaffectation des secteurs D et I du cimetière, ainsi qu'au rehaussement de ce dernier secteur, selon plan annexé au présent préavis ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 170'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1605 « Désaffectation cimetière 2008 » et amortie sur une durée de 10 ans au plus.

**6. PRÉAVIS N° PR08.10PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 119'000.-- POUR PROCEDER AU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU ET A LA POSE DE TUBES D'ELECTRICITE EN ATTENTE A LA ROUTE DE POMY (TRONÇON INFERIEUR) ET UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE FR. 46'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU ET DE GAZ DU QUARTIER DE LA VILLETTE**  
 **MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Patrik DURUZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Messieurs Bouzid DERRADJI, Patrik DURUZ, Nunzio INDULSI, Jacques FIVAZ, Luka RADIC, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, David WULLIAMOZ. Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG était excusée. Monsieur le Conseiller Pascal GAFNER était absent.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :**

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Lors du Conseil de décembre, le crédit d'investissement avait été réduit, sur proposition du service et accepté par la Municipalité à hauteur de Fr. 150'000.-- en raison du fait que la pose du tapis avait été abandonnée.

Je voudrais savoir si avec ce complément de crédit, la pose du tapis est comprise et à quelle date elle sera effectuée ?

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Le tapis est bien abandonné. Ce qui résulte ici, c'est que lorsque nous avons siégé avec la Commission, les calculs financiers pour savoir où nous en étions par rapport au crédit avaient été faits mais une ligne n'avait pas été prise en compte dans le calcul. C'est cette ligne-là qui manque effectivement maintenant. Les informations que nous vous avons données étaient correctes mais le calcul n'était pas juste ce qui nous oblige malheureusement à demander le complément qui nous manque.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je n'ai pas très bien compris. Je voudrais savoir si le tapis sera posé et quand ?

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Comme dans toutes les opérations, il sera posé mais plus tard. Lorsque nous refaisons une chaussée, c'est le cas de la rue des Philosophes qui a amené de nombreuses discussions au sein de ce Conseil, nous posons le tapis définitif une année après, une fois que les structures se seront stabilisées. Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD vous dira cela certainement mieux que moi.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je suis bien placé pour le savoir, je vous remercie de votre réponse.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.10PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 119'000.-- est accordé à la Municipalité pour procéder au remplacement des conduites d'eau et à la pose de tubes d'électricité en attente à la route de Pomy (tronçon inférieur).
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4162 « Route de Pomy SEY » et amortie sur 20 ans au plus pour l'électricité et sur 30 ans au plus pour l'eau potable.
- Article 3 : Un crédit d'investissement additionnel de Fr. 46'000.-- est accordé à la Municipalité pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz du quartier de la Vilette.
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4160 « Vilette eau+gaz 2007 » et amortie en 30 ans au plus.

**7. PRÉAVIS N° PR08.11PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 95'000.-- POUR PROCÉDER À L'EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ À LA ROUTE DE CHESEAUX, EN DIRECTION DE CHESEAUX-NORÉAZ.**

 **MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Patrik DURUZ, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Messieurs Bouzid DERRADJI, Patrik DURUZ, Nunzio INDULSI, Jacques FIVAZ, Luka RADIC, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, David WULLIAMOZ. Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG était excusée. Monsieur le Conseiller Pascal GAFNER était absent.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

J'aurais une question concernant la rentabilité du projet.

Il y a des personnes qui sont nommées et engagées au Service des Energies pour la prospection dans le cadre des énergies. Nous voyons ici que le rapport de la commission fait mention de certains quartiers qui sont en construction du côté de Cheseaux et la Municipalité-même de Cheseaux-Noréaz est intéressée à proposer cette énergie dans différents endroits de la commune. Je ne peux que m'en réjouir.

Il n'en demeure pas moins que j'aurai voulu voir certains acteurs importants du secteur, à savoir le Gymnase d'Yverdon en l'occurrence, s'intéresser d'avantage à cette énergie, puisque pas plus tard qu'environ trois semaines de cela, le Grand Conseil a pris la décision d'engager un crédit de Fr. 18'400'000.-- pour la rénovation partielle du Gymnase d'Yverdon. Dans cette rénovation, sont compris les travaux concernant le chauffage.

Est-ce que du côté du Service des Energies, vous avez des contacts directs avec l'Etat et ses services ? Je crois que c'est un gros morceau qu'il s'agirait de ne pas laisser passer et c'est véritablement une opportunité à saisir.

Ce n'est pas un délit d'initié, j'étais Président de cette commission et le Grand Conseil a statué.

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Oui, effectivement nous étions sur le coup, nous y sommes toujours par rapport à la prospection gaz de l'ancien CESSNOV, du Gymnase d'Yverdon, car c'est son nouveau nom.

Le canton a longtemps hésité entre une alimentation en énergie thermique par le bois ou par le gaz. Aux dernières nouvelles, les utilisateurs étaient plutôt des partisans du gaz ; les services cantonaux sont plutôt partisans du bois. Si j'ai bien compris, vous êtes peut-être mieux renseigné que moi, je crois que c'est une solution hybride qui a été choisie, c'est à dire principalement du bois avec un appoint gaz.

Les contacts ont été pris. Les collaborateurs qui s'occupent de la promotion du gaz que vous aviez engagés à l'époque lorsque vous occupiez le poste qui est le mien

maintenant, continuent de travailler avec autant d'efficacité que lorsque vous occupiez mon poste.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. Effectivement, la question a été posée dans cette commission. Elle était toujours en suspend et j'ai cru comprendre que nous allions dans le sens d'une mixité d'énergie, mais le gaz était en bonne position. Une fois que nous posons le gaz, il faut le mettre.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.11PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit de Fr. 95'000.-- est accordé à la Municipalité pour procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz à la route de Cheseaux, en direction de Cheseaux-Noréaz.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4164 « Extension gaz Route de Cheseaux » et amortie sur une durée de 30 ans au plus.

**8. PRÉAVIS N° PR08.12PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE FR. 158'000.-- POUR FINANCER LES PHASES 1 ET 2 DU PROJET D'AGGLOMERATION YVERDONNOISE ET UNE INFORMATION SUR LA CONVENTION QUI DEFINIT LA MISE EN ŒUVRE DUDIT PROJET ET UNE DEMANDE DE COMPLEMENT AU BUDGET DE FR. 100'000.-- POUR COUVRIR LES FRAIS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT EN 2008.**  
 **MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Josy TESSA, Hélène GRAND-GREUB, Stéphane BALET, Roland BÜTTIKER, Laurent GABELLA, Thierry GABERELL, Vassilis VENIZELOS, Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

Vous l'aurez remarqué, comme l'écrasante majorité d'entre nous, j'ai accepté ce préavis parce que l'idée même de l'agglomération yverdonnoise doit être soutenue.

J'ai toutefois un petit souci concernant la feuille de route qui est proposée en annexe qui fait état d'un calendrier qui va jusqu'entre 2011 et 2014 pour des projets de priorité A. Dans ces projets, je vois la mesure 34. Monsieur le Syndic sait à quelle mesure je pense précisément, c'est la mesure 34C. J'aimerais savoir si maintenant que nous avons accepté ce préavis, les riverains de la rue du Midi vont devoir encore attendre cinq années supplémentaires, alors qu'on nous avait promis ces travaux pour 2005 et ensuite juste après la réfection de la rue des Philosophes qui est maintenant terminée ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Le projet d'agglomération, vous avez pu le constater dans le préavis, inclus un certain nombre de mesures et notamment des projets qui sont sur les planches à dessins. Il s'agira de coordonner tous ces travaux et de les présenter notamment en 2009, à la Confédération pour, si possible, d'obtenir une part de subvention.

En clair, nous avançons avec tous ces projets qui sont prioritaires et notamment celui dont vous parlez à savoir la rue du Midi qui est actuellement à l'étude. Un avant projet a été présenté à la Municipalité il y a trois semaines qui a été validé et dont elle a chargé les mandataires de poursuivre l'étude.

Pour les projets qui sont déjà avancés, tant mieux, ils seront prêts plus tôt. Il s'agira à fin 2009 de prendre acte des engagements de la Confédération pour les projets qu'elle entend subventionner. Ceux qui ne le seront pas, seront entièrement à la charge de la Ville, ce qui n'empêche pas de maintenir la pression sur ces projets.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.12PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- Article 1** : La Municipalité est autorisée à poursuivre l'étude du projet d'agglomération yverdonnoise ;
- Article 2** : Un crédit d'étude de Fr. 158'000.-- lui est accordé pour financer les phases 1 et 2 du projet ; la dépense sera imputée dans le compte « aggroY » no 9'311. Elle sera amortie ultérieurement avec le crédit d'ouvrage d'un projet traité par le bureau d'agglomération ;
- Article 3** : Un complément au budget 2008 de Fr. 100'000.-- lui est accordé pour couvrir les frais annuels de fonctionnement en 2008. La dépense sera imputée dans le compte « aggroY » no 425.3185.04 et reprise dans la 1<sup>ère</sup> série de compléments au budget 2008 ;

Article 4 : Il est pris acte de l'information donnée sur la convention annexée au présent rapport, qui définit la mise en œuvre du projet d'agglomération yverdonnoise.

**9. PRÉAVIS N° PR08.15PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 265'000.-- POUR PROCEDER A LA RENOVATION DES INSTALLATIONS DES SERRES ET JARDINS DU SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT.**  
 **MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Christian PAULI ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Josy TESSA, Marianne SAVARY, Emilienne WAGNIERE, Françoise WEISSBRODT, Lionel BILLAUD, Jean-Louis KLAUS, Jean-Noël PASTEUR, Christian PAULI. Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER, remplaçant Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS était excusée.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.15PR est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 265'000.-- est accordé à la Municipalité pour procéder à la rénovation des installations des serres et jardins du Service des travaux et de l'environnement.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 10 ans et imputée au compte n° 3400 « Serres et jardins 2008 ».

**10. PRÉAVIS N° PR08.18PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 660'000.-- POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA COLONIE DE VACANCES DE JOLIE-BRISE.**  
 **MONSIEUR YVES VUAGNIAUX, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Yves VUAGNIAUX ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Fanny SPICHIGER, Josy TESSA, Steves BUCHS, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Yves VUAGNIAUX, Pierre WYSSBROD. Messieurs les Conseillers Claude-Alain ROMAILLER et Michaël THEVENAZ étaient absents.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :**

J'accepte tout à fait ce préavis, je trouve même que c'est très important de le faire. J'ai juste un souhait. Nous avons depuis de nombreuses années les colonies de Mauborget et de Jolie-Brise. Entre-temps, je crois que ces colonies n'ont pas agrandi leur capacité, par contre notre Ville grandit, il y a de plus en plus d'élèves. Nous construisons des collèges.

Je pense que ce serait bien que notre Commune se penche sur le problème et peut-être pouvoir agrandir l'une de ces colonies ou construire quelque chose aux normes écologiques et de plus grande capacité.

C'est juste un souhait, de ne pas se laisser rattraper par le nombre d'enfants toujours plus importants sur Yverdon-les-Bains et de pouvoir offrir des infrastructures dignes de ce nom et peut-être le prévoir aussi dans les investissements futurs.

**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je prends note de votre remarque. J'aimerais juste vous rassurer, pour l'instant, nous avons une capacité suffisante pour accueillir les élèves qui montent aux colonies de Jolie-Brise et de Mauborget et nous avons même une certaine réserve.

Dans le cadre de la planification, nous tenons compte de ces éléments. Il n'y a pas urgence à agrandir ces colonies pour l'instant.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.18PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux de rénovation à la Colonie de vacances de Jolie-Brise.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 660'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie sur 10 ans et imputée au compte n° 3535 « Jolie-Brise 2008 ».

<p><b>11. PRÉAVIS N° PR08.13PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 540'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DU TEMPLE.</b>  <b>MONSIEUR LAURENT GABELLA, RAPPORTEUR.</b></p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Laurent GABELLA ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Anna Rita BARTOLOTTA, Martine FREY TAILLARD, Maryse SCHNEIDER, Françoise WEISSBRODT remplaçant M. André PERRET, Daniel BERCHER, Jacques FIVAZ remplaçant Mme Magrieta DONKER, Laurent GABELLA, Sylvain PITTET, Pierre WYSSBROD.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Je tiens à souligner que la Commission des Finances regrette que nous n'ayons pas pu obtenir de subventions pour ces travaux.

C'est pourquoi, je voudrais lancer un appel aux Députés qui sont dans cette salle pour que le Conseil d'Etat soit sollicité afin que des fonds soient à nouveau mis pour les travaux des monuments historiques. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, si le canton ne met rien, nous n'obtenons rien non plus de la Confédération et c'est un peu dommage que ce soit la Commune qui doive payer l'ensemble de ces travaux.

Je remercie d'or et déjà Mesdames et Messieurs les Députés de tenir compte de cette remarque et de leur appui au Grand Conseil.

**Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :**

C'était la même remarque.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.13PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 540'000.-- est accordé à la Municipalité pour des travaux de restauration de la flèche du clocher du Temple.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3372 « Flèche – clocher Temple » et amortie en 30 ans.

## 12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

**Un Postulat de Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB invitant la Municipalité à installer des points de tri des déchets du type « EcOpoint » dans divers lieux « piétons » de la ville.**

Je désire faire une proposition concrète à notre Municipalité et n'ai pas trouvé, dans notre règlement, de meilleur moyen que le postulat. Ce dernier demande que l'on étudie la proposition et l'opportunité de prendre une mesure, alors que la motion est beaucoup plus contraignante.

Ma proposition est la suivante : le tri des déchets et l'éducation au tri sont des préoccupations constantes de nos autorités et de nombreuses initiatives ont déjà été prises dans ce domaine. Il existe cependant une possibilité que l'on n'a pas encore exploitée, notamment dans les cours d'écoles et les lieux fréquentés par des piétons et des touristes, je veux nommer l'EcOpoint.

En résumé, et selon les renseignements de la maison qui les fabrique L'EcOpoint offre, sur une surface de 1m<sup>2</sup>, une solution de tri sélectif adaptée à l'attente du public en tenant compte de l'évolution des moeurs de consommation. D'une capacité maximale de 1000 litres, l'EcOpoint réduit considérablement le nombre de vidages par rapport à une poubelle traditionnelle. L'EcOpoint urbain est conçu en fonction de son emplacement et des déchets qui sont produits dans ses environs immédiats : take-away, restauration rapide et autres journaux gratuits. L'EcOpoint est une solution moderne et propre qui offre plusieurs possibilités de tri sélectif ainsi qu'éventuellement un distributeur de sachets pour ramasser les crottes de chiens. En effet, l'EcOpoint possède différents compartiments guidant chaque famille de déchets directement dans un sac à travers l'orifice prévu à cet effet : verre, PET, aluminium, piles, papier, mégots de cigarettes et déchets incinérables (par exemple). L'EcOpoint est adaptable et modulable en fonction des besoins spécifiques comme en ville ou lors de manifestations ou encore dans des bureaux.

L'intérêt est naturellement le côté ludique et éducatif du tri au moment où le déchet est produit. La canette de Coca, le journal gratuit, la pile que l'on vient de changer, la cigarette grillée voire le chewing-gum trouvent ainsi une bien meilleure destination que le sol ou le tout à la poubelle. L'objet peut être décoré et animé selon les désirs ou les besoins de son propriétaire. J'ai personnellement eu l'occasion de croiser des EcOpoints ailleurs qu'à Yverdon-les-Bains et j'ai toujours trouvé ce système attrayant.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'introduire un système de ce genre dans notre ville. A mon postulat est jointe une brève information sur le sujet... avec des images.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais remercier Madame la Conseillère GRAND pour son souci en faveur de la propreté de notre Ville. C'est aussi une marque de confiance envers le personnel du Service des Travaux et de l'Environnement qui jour après jour, dimanche compris, s'activent à entretenir notre belle Ville.

J'aimerais également vous rassurer, Madame la Conseillère, plusieurs endroits ont été identifiés pour poser de tel équipements. Je rappelle qu'il y a déjà une mini déchetterie à la STEP et il est question d'en poser une vers les plantages. Vous constaterez que cette préoccupation est aussi celle de notre Service des Travaux et de l'Environnement. Bien évidemment, je vous invite à soutenir le postulat de Madame la Conseillère GRAND.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée sur ce postulat.

**Résultats du vote : ce postulat est pris en considération à l'unanimité** avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

\* \* \* \* \*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN (Coupe des Bains de Hockey à Yverdon-les-Bains)**

On a pu lire dans le journal La Région que l'équipe de hockey sur glace du CSK Moscou ne voulait pas participer à la prochaine Coupe des Bains car le haut de la bande de la patinoire d'Yverdon-les-Bains n'est pas pourvue de plexiglas.

Tous les amateurs de hockey ne peuvent que regretter cet état de fait, mais je ne peux pas donner tort à cette prestigieuse équipe d'avoir pris cette décision car l'utilité de ces plexiglas contre les effets du « coup du lapin » a maintes fois été démontrée.

Si des équipes professionnelles de haut niveau tiennent à préserver l'intégrité physique de leurs joueurs, je m'interroge sur le fait que l'on laisse jouer des équipes amateurs et juniors qui donnent peut être des charges moins violentes mais comme ces joueurs sont moins aguerris, les conséquences sont exactement les mêmes.

Vu que la Commune est propriétaire de la patinoire, qu'en pense la Municipalité ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Petite historique concernant le problème du plexiglas. Vous savez que nous avons une nouvelle commission extraparlamentaire patinoire-piscine formée de représentants de toutes les sociétés sportives et utilisatrices des lieux. Il y a donc le Hockey l'HCY, l'artistique le CPAY, le club de natation CY plus les différents services communaux qui sont représentés dans cette commission.

Nous avons parlé en milieu de l'année passée avec cette commission et surtout avec le représentant du Hockey pour savoir le quid de ces plexiglas et surtout les délais que nous avons pour mettre en place ces plexiglas, liés à une nouvelle réglementation. Il nous a été dit qu'il n'y avait pas d'urgence à ce niveau. Pour la première équipe, il faudrait

envisager cet investissement dans les deux ans. Donc nous n'avons pas mis en place, en fonction du préavis du spécialiste qui représente le Hockey, ces plexiglas et ne les avons pas mis non plus au budget 2008.

Par contre, nous n'avons pas abandonné l'idée, simplement, nous avons considéré que nous avons du temps en fonction de ce qui nous avait été dit. Une commission a planché sur le cas de ce plexiglas, composée par le représentant en question, par l'intendant de la patinoire-piscine, Monsieur Baetig et par un représentant d'URBAT.

Nous avons aussi demandé de vérifier l'état des bandes, parce qu'évidemment, nous ne voulons pas mettre du plexiglas sur des bandes qui seraient défectueuses. Ce rapport va arriver d'ici deux semaines en commission et sera traité dans le cadre du budget par la Municipalité pour une mise en application certainement en 2009.

**Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse et je prie la Municipalité de prendre en considération le risque de blessures encouru par les joueurs.

**Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET :**

Je voudrais juste apporter une petite précision technique. Le plexiglas est un matériau très cassant, donc un puck qui arrive grande vitesse dans un plexiglas le casse en un rien de temps tandis que le polycarbonate, appelé « Macrolong » est incassable.

\*\*\*\*\*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM (Entrée piscine couverte et plein air)**

Mes enfants et moi apprécions tout particulièrement notre ville d'eau, ses possibilités de baignade et par conséquent, sa double piscine.

Je dis sa double piscine, car en arrivant à l'une d'entre elles le week-end passé, en l'occurrence celle de plein air, quelle ne fût pas ma surprise de constater qu'il n'était pas possible d'acheter un billet permettant d'accéder à la fois à la piscine en plein air et à la piscine couverte. Le contraire ne semblait pas possible non plus, c'est à dire acheter une entrée à la piscine couverte et accéder à la piscine également en plein air.

La Municipalité pourrait-elle me rassurer sur le fait que cette situation exotique et probablement unique au monde n'est que transitoire et que les portes permettant de passer d'une piscine à l'autre n'ont pas été installées uniquement pour le personnel d'exploitation des deux piscines ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

S'il y a une situation qui est exotique, c'est celle qui permet de passer d'une piscine à l'autre et ce n'est pas l'inverse.

Compte tenu des situations connues actuellement, à part Neuchâtel qui regrette son choix, nous ne pourrons pas en principe passer d'une piscine à l'autre pour différentes

raisons. Les gens qui vont à la piscine extérieure vont souvent avec des équipements relativement lourds, que ce soit des équipements qui permettent la détente, matelas et autres, voir des éléments de grillades. Nous voyons mal l'ensemble des gens de la piscine extérieure rentrer avec ce genre de matériel dans la piscine intérieure. De plus, il y a un problème de propreté. Lorsque nous rentrons dans la piscine couverte, nous passons par les vestiaires, ensuite par les douches normalement et nous accédons au bassin. Si nous utilisons la porte, qui est une porte technique entre les deux bassins, imaginez ce que cela peut donner, en plus s'il pleut nous passons dans la terre. Imaginez ce qui va se passer dans la piscine intérieure.

Il y a, par contre, une possibilité d'utiliser l'une et l'autre, mais il faut effectivement ressortir des installations, c'est de prendre un abonnement à un prix fort modeste, semble-t-il, qui permet d'accéder à toutes les installations voir à celles de la patinoire.

C'est une décision qui a été réfléchiée en fonction des expériences qui ont été faites et pratiquées dans les autres piscines. Nous avons considéré qu'il y a effectivement la partie extérieure et la partie intérieure, et il faut se plier à ce mode de fonctionnement.

### **Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :**

Je suis un peu surpris. Lorsque je vais à la piscine, je vais plutôt pour me baigner, pas pour trimballer du matériel d'un endroit à l'autre. Accessoirement, je crois qu'à la piscine d'Yverdon-les-Bains, les grillades sont interdites, en tout les cas avec du matériel que l'on aurait apporté.

Concernant le problème de propreté, je ne comprends pas très bien pourquoi nous avons mis des rince-pieds sur les portes qui permettent d'accéder d'une piscine à l'autre, parce qu'il y a des bacs qui n'étaient pas remplis d'eau l'autre jour, mais en tous les cas, il y a une des portes, voir deux, si je me souviens bien, qui sont équipées. A priori, cela semblait tout de même prévu.

Je ne connais pas toutes les piscines de Suisse romande, ni de toute la Suisse, mais je suis allée de l'autre côté de la barrière de rösti, et je peux vous dire qu'il y a plus qu'une seule piscine, donc celle de Neuchâtel qui a été mentionnée, qui ont des doubles piscines accessibles avec un seul billet.

\* \* \* \* \*

### **Une Question de Madame la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI (Accès patinoire et piscines)**

Il a été constaté que des classes des écoles de la Ville se rendent à la piscine couverte en longeant la haie qui se trouve le long de la piscine municipale, ce qui n'est pas sans danger.

Ma question s'adresse donc à la Municipalité :

La Municipalité pense-t-elle pourvoir aménager dans un proche avenir la bande herbeuse se trouvant entre la piscine municipale et l'allée de Winterthur et y aménager un passage pour piétons, ce qui sécuriserait les classes des écoles et les piétons venant de l'arrêt TRAVYS qui se trouve au sud de la patinoire ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, parce que sur l'allée Winterthur, Madame la Conseillère, vous êtes d'accord qu'il n'y a pas d'arrêt de bus, en tous les cas pas officiel.

**Madame la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI :**

Au sud de la patinoire.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Donc sur la place ?

**Madame la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI :**

Oui.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Evidemment sur la place, pas ces jours puisque c'est une situation un peu particulière, mais les bus s'arrêtent, les élèves descendent et vont à la patinoire ou à la piscine extérieure ou à la piscine couverte. Depuis cet arrêt jusqu'à la piscine couverte, me semble-t-il, il faut traverser la rue, aller sur le trottoir et aller de l'autre côté.

**Madame la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI :**

Ce n'est pas ce que font les classes. Avant hier, il y a eu une classe où un élève a failli être pris par une voiture. Il y a toujours des dépassements et les voitures roulent très vite.

Il y a simplement une bande herbeuse que nous pourrions utiliser pour faire un passage pour piéton, si c'était possible.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous allons étudier votre proposition. Dans l'intervalle, j'invite les piétons à utiliser ce qui est fait pour, c'est à dire les trottoirs et les enseignants à apprendre aux élèves à traverser la rue, d'utiliser les trottoirs comme tout le monde doit le faire pour arriver à la piscine. C'est une question d'éducation.

Ce n'est pas pour autant que nous n'allons pas regarder s'il y a quelque chose à faire qui va dans votre sens.

\*\*\*\*\*

**Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Stéphane BALET (ouvertures nocturnes des magasins les 6 et 7 juin 2008)**

Je souhaite interpellier la Municipalité (concernant la décision de marquer l'ouverture de l'Eurofoot en prolongeant l'ouverture des magasins les 6 et 7 juin 2008)

Un récent communiqué de presse nous a appris que la Municipalité avait pris la décision de prolonger l'ouverture des magasins afin de marquer l'ouverture de l'Eurofoot.

La Municipalité répond ainsi à une reconnaissance du SECO, secrétariat à l'économie, qui préconise l'ouverture prolongée des magasins lors de cette manifestation. A priori, et à ma connaissance, nous sommes la seule ville du canton à appliquer cette recommandation.

J'aimerais que la Municipalité nous informe sur les points suivants :

1. Pourquoi Yverdon-les-Bains est la seule ville du canton à prolonger l'ouverture des magasins ?
2. Comment avez-vous pris en compte la position du personnel de vente et de leur syndicat dans la prise de décision ?
3. S'agit-il d'un ballon d'essai en vue d'une introduction généralisée de ces prolongations ?
4. Une estimation des retombées financières a-t-elle été établie ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'ai effectivement reçu jeudi dernier une délégation du personnel de vente du centre Ville accompagné du syndicat UNIA qui ont remis à la Municipalité, une pétition avec 408 signatures. Ce soir, nous l'avons devant Monsieur le Président, une pétition venant d'un cercle plus élargi à savoir 4141 signatures pour la même cause.

Je veux bien répondre à vos questions, Monsieur le Conseiller, mais je crois que tout a été largement dit et débattu dans les médias, que ce soit la position municipale, que ce soit la position du syndicat UNIA et des travailleuses et travailleurs que cet organisme représente.

Il s'agissait effectivement d'inscrire cette démarche dans un cadre festif. Les contacts ont eu lieu entre la Municipalité et le syndicat. Certains ont jugé que ces contacts n'avaient pas été suffisants, néanmoins, ils ont eu lieu.

Je crois que ce qui est important, c'est de prendre en compte le fait que des pétitions ont été déposées. La Municipalité prend acte de ces pétitions et respecte l'avis des personnes qui ont utilisé un outil démocratique qui est à disposition pour manifester une position à l'égard des autorités. La Municipalité prendra en considération ces deux pétitions et l'importance de celle-ci, la deuxième représente tout de même comme 16 à 17% de la population yverdonnoise, ce qui n'est pas négligeable pour un laps de temps relativement bref, et examinera les objectifs de ces pétitions dans ses discussions futures.

Cette problématique revient régulièrement sur la table de la Municipalité via notamment la SIC, qui représente donc l'ensemble des commerçants de cette Ville. Il faut inscrire cette démarche dans ce contexte-là.

La Municipalité a bien évidemment décidé, vous l'avez compris, de maintenir cette décision pour demain soir et samedi mais en prenant également en considération, pour la suite des discussions les deux pétitions dont je vous ai parlées et notamment l'importance et le nombre des signatures qui ont été déposées.

Je ne peux pas vous donner d'analyse sur les répercussions financières de cette démarche. Je vous invite simplement à laisser la Municipalité poursuivre ses travaux dans ce dossier.

**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :**

Je m'excuse, je n'ai pas de T-shirt, mais il y a quelque chose qui me taraude tout de même. Voilà ce que l'on m'a raconté : *la Municipalité a été prise en otage sous pression par la SIC*, affirmation de vendeuses et vendeurs. *Vous pensez bien qu'en ville, ça « roucoule »*, propos tenu par Monsieur le Syndic, alors qui faut-il croire ? Et finalement, qui commande et qui décide ?

**Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA :**

En la circonstance, au risque d'essuyer quelques huées, je dois décliner mes intérêts et vous avouer que je suis le Président de la SIC.

Pour le syndicat UNIA, l'occasion de s'emparer de l'EUROFOOT 08 pour communiquer au sujet des conditions de travail des vendeuses et des vendeurs dans notre canton était trop belle pour ne pas s'en emparer. C'est ainsi aujourd'hui. On profite d'un événement fortement médiatisé, les JO de Pékin par exemple, pour porter une cause, l'occupation du Tibet en l'occurrence, sur le devant de la scène. Toutes proportions gardées bien entendu.

Ce serait donc dommage de se tromper de débat en revenant, à mon sens, sur une décision municipale. Ce sur quoi le syndicat souhaite attirer l'attention des politiques n'a pas en vérité comme objectif les prolongations d'horaires de ce week-end, ni même la seule question des plages horaires, mais l'ensemble des conditions sous lesquelles les employés de la vente sont engagés.

Ce n'est pas au représentant patronal de prendre position au sujet de ces conditions, mais je conviendrai volontiers qu'elles sont inégales dans un secteur qui n'est pas encore parvenu à négocier, dans notre canton, une convention collective de travail qui n'ait pas qu'un impact purement local.

Ainsi, le débat et les négociations qui s'étaient, il y a peu, complètement embourbés, sont maintenant réactivés grâce à cette très efficace réaction syndicale et politique. Les dés sont à nouveau relancés et c'est tant mieux.

La situation actuelle, à Yverdon-les-Bains comme dans les autres villes vaudoises non conventionnées, est insatisfaisante aussi bien du côté des patrons que des employés. Un compromis doit être négocié et trouvé entre partenaires sociaux, et ratifié au plan cantonal au moins car sous cet aspect, un arbitrage et une harmonisation intercommunale me paraissent, en effet, indispensables.

C'est pour cette raison que je suggère aux Députées et aux Députés des villes de notre Canton, toutes tendances confondues de travailler ensemble à un projet qui donne satisfaction aux employeurs et aux employés de la vente. Des modèles existants déjà dans d'autres Cantons, nous devrions pouvoir espérer en entendre parler après la fin de l'Euro mais d'ici au prochain Mondial. Par exemple.

S'il est hélas évident qu'un tel programme ne parviendra pas, à lui tout seul, à sauver le commerce urbain de proximité et les centres ville, il aura au moins le mérite de poser le cadre essentiel dans lequel les actions en faveur des métiers du commerce pourront être envisagées. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

J'entends bien la déclaration du Président de la SIC et la main tendue qu'il fait au Députés et Députées pour intervenir. Force est de constater que cela fait de nombreuses années que les interventions ont lieu à différents niveaux entre les partenaires concernés.

Il n'en demeure pas moins que cette disposition pour cette manifestation est complètement disproportionnée. Je conçois qu'à Yverdon-les-Bains, nous fassions quelque chose pour cet événement international de haut niveau, mais lorsque nous avons un Service des sports comme nous en bénéficions à Yverdon-les-Bains, une plate-forme culturelle également d'excellent niveau, et qu'on n'en arrive à dire que pour l'Euro 2008, il faut ouvrir les magasins jusqu'à 22 heures un vendredi et jusqu'à 18 heures un samedi, cela me semble complètement à côté du sujet.

Certes, quelques personnes auront oublié d'acheter quelques canettes de bière et pourront le faire à ce moment-là. D'autres auront même des problèmes avec leur téléviseur et alors, ils seront sauvés par le gong. A par cela, Mesdames et Messieurs, je crois il n'y a aucun intérêt, mais véritablement aucun, à prolonger les heures d'ouverture ces deux jours de festivité. Tout le monde sera devant son poste de télévision et même les vendeuses et vendeurs y auraient droit.

Je crois que c'était une mauvaise décision, maintenant, il faudra l'assumer et pour la suite des opérations, il s'agira de prendre en compte ces pétitions du côté de la Municipalité.

**Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD :**

Je vais manifester mon mécontentement. Je pense que ce soir, nous faisons de la politique pour rien. Nous allons vivre pendant des semaines une chance que nous n'avons pas toutes les années.

Alors ouvrir les magasins au public est une très bonne chose et j'invite les opposants à s'ouvrir et d'aller regarder dans les autres villes, comment cela se passe, ce n'est pas non plus une révolution.

**Monsieur le Conseiller André PERRET :**

Le Président de la SIC regrette finalement que nous profitons d'une manifestation importante pour attirer l'attention sur la cause des employés de la vente.

Moi, je regrette que la SIC profite et prétexte une telle manifestation pour faire des nocturnes.

La Municipalité dit bien que nous allons offrir une fête aux Yverdonnois. Offrir une fête aux Yverdonnois c'est ouvrir les magasins en nocturnes, c'est à dire au delà des heures habituelles, c'est ça faire la fête à Yverdon-les-Bains !

Il y a de nombreuses possibilités de faire la fête à Yverdon-les-Bains : il y a le 1<sup>er</sup> août, les Brandons, l'Abbaye. Va-t-on systématiquement ouvrir les magasins pour pouvoir faire la fête ?

En lisant la communication de la Municipalité, après avoir lu le titre, j'étais très intéressé. Le premier paragraphe m'intéressait également puisque nous organisons une manifestation au kiosque à musique. Mais ensuite, nous invitons les gens, non pas à aller au kiosque à musique, mais à aller dans les magasins, où je ne pense pas que nous allions y faire la fête où du moins, pas celle que la Municipalité a prévue.

Personnellement, je regrette que nous ayons associé cette manifestation à une ouverture nocturne.

### **Monsieur le Conseiller Dino PETIT :**

Liminairement, au risque de déplaire à beaucoup et à augmenter mon électorat féminin, j'avoue quelque chose : je déteste le football ! Donc le décor est bien posé. Je ne serais pas devant mon téléviseur, mais je vous rassure, je ne serais pas non plus dans les magasins.

Monsieur le Syndic nous a dit tout à l'heure : eh bien voilà, est-ce la peine dans parler, cela a été médiatisé dans les journaux !

Ce que j'ai vu dans les journaux, et plus précisément dans les journaux qui viennent de Lausanne, c'est à dire 24 Heures Hebdo, c'est une magnifique expression de la pensée unique. Je n'ai pas vu beaucoup de photos de syndicalistes et d'opposition. J'ai vu une pleine page pour un des grands magasins, dont je vous recommande peu la fréquentation, puisque c'est un de ceux qui font preuve de mobing à l'égard de leur personnel. J'aurai peut-être la charité de ne pas citer les trois qui l'ont fait, tout le monde les connaît.

Non, je ne pense pas que la chose ait été assez médiatisée et surtout pas dans le bon sens. Oui, Monsieur le Syndic, je pense que certains marchands de tapis se sont déguisés en sirènes et vous avez peut-être, vous Municipalité, été un petit peu trop sensible à leur charme, à leur show ! Je pense qu'il y a, je ne voudrais pas employer de mots trop forts, mais dans cette affaire, une forme de coup bas, une décision de dernière minute, suffisamment rapide pour les mercantiles, mais trop tardive pour une réaction saine des forces progressistes et syndicales de notre Ville.

Aujourd'hui, vous avez entendu la voie de 408 vendeuses, mais si nous les comptons toutes au centre d'Yverdon-les-Bains, nous arrivons à un total de 450. Donc, si nous éliminons les 41 qui ont été intimidées, nous arrivons à l'unanimité du personnel contre le projet de la Municipalité. 4141, c'est une proportion importante de la population.

En maintenant votre décision, Madame et Messieurs de la Municipalité, parce que je ne peux pas individualiser, vous êtes un collège, démocratiquement vous repoussez l'opinion des personnes concernées. En renvoyant la pétition à une date ultérieure, non pas par artifice mais par les effets pervers de la loi, vous repoussez le droit démocratique de la population yverdonnoise. Et si dans un moment cette assemblée vote un texte à l'encontre de votre décision, Madame et Messieurs de la Municipalité, vous aurez aussi ignorer l'opinion de votre parlement. Au niveau de la démocratie, je trouve que c'est un acte assez dangereux.

Vous avez parlé, Monsieur le Syndic, devant les vendeuses, de la protection qu'offrait la loi fédérale sur le travail. Qu'il me soit permis de dire ici que ces articles de 9 à 14, sauf erreur, de la loi fédérale sur le travail autorise les entreprises de moins de 50 personnes à occuper les vendeuses et les vendeurs 50 heures par semaine ; que lorsqu'il y a plus de 50 personnes dans l'entreprise, il s'agit de 45 heures par semaine ; que l'espacement du temps de travail est de 14 heures, c'est à dire, qu'il s'étend de 5 heures à 20 heures et l'employeur peut sans autorisation l'étendre jusqu'à 22 heures. Est-ce que vous savez, Monsieur le Syndic, que les vendeuses peuvent faire 140 heures supplémentaires au-delà de ces chiffres, mais qu'elles ne sont rétribuées avec un supplément de 25% que dès la 61<sup>ème</sup> heure. Si c'est cela que vous appeler la protection de la loi sur le travail, personnellement, je pense que même au Azerbahidjan, on doit faire mieux.

Je me suis livré à un petit calcul, faisant rapport entre le temps de travail d'une vendeuse et son salaire annuel : j'ai découvert qu'une vendeuse avait un salaire moyen oscillant entre Fr. 16.--/heure et Fr. 17.70/heure. Alors, j'aimerais dire à tous ces bons marchands de notre magnifique centre Ville : « si vous voulez vendre plus et mieux, ne demandez pas plus de temps, donner un plus d'argent, mais ne nous utilisez pas pour étendre votre pouvoir ! » Un philosophe a dit un jour : *dans le fond, le bonheur c'est d'avoir envie de ce que l'on a !*

Les marchands n'ont pas le pouvoir d'étendre les heures, ils ne sont pas contents. Que l'on ne vienne pas me dire que le chiffre d'affaires de Migros ou de Coop va souffrir du fait que l'on ouvre plus tard en Chamard, puisqu'ils y sont aussi !

Maintenant, je ne comprends plus ces décisions, si ce n'est dans une intention de les installer dans la pérennisation, d'asservir un peu les plus modestes d'entre nous, les moins représentés. Et avec cela, je ne serais jamais d'accord et me battrais toujours !  
Merci de votre attention.

**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN renonce à s'exprimer encore une fois.

**Monsieur le Conseiller Patrick-Louis DURUZ :**

J'entends bien le souci de certains de préserver la vie des vendeuses et des vendeurs de notre agglomération. Toutefois, je trouve que nous faisons un procès d'intention à la Municipalité puisque tout ce qui est reproché jusqu'à présent, est plus lié entre une relation d'employer à employeur, dans laquelle la Municipalité yverdonnoise n'est pas concernée, notamment en relation avec le pris de l'heure de certains employés.

D'autre part, je rappelle aussi à certains que lorsqu'ils sont en vacances, en vacances de skis, que ce soit le samedi ou le dimanche, ils se préoccupent peu de savoir si les personnes qui leur tendent leur assiette ou qui les servent à table sont également protégées. Si dans tous les corps de métier, dans tous les domaines nous devons fermer le soir à 17h30 et le samedi et dimanche, il ne se passerait plus grand-chose dans ce pays !

**Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :**

Suite à ces vives discussion, je demande que le Conseil vote une résolution afin de marquer clairement l'avis de la majorité sur le sujet.

S'il est vrai que ce type de décisions est de la compétence de la Municipalité, le Conseil peut tout de même donner son avis.

Avant de vous livrer le texte de la résolution, je voudrais que chacun se pose la question en son âme et conscience, sans partir dans des préjugés partisans.

C'est vrai, nous avons pris le risque de créer un climat tendu en portant les T-shirts rouges d'UNIA. Mais nous souhaitons, en particulier le groupe socialiste, marquer notre soutien pour le personnel de la vente.

J'aimerais tout de même que nous sortions une minute du contexte syndical pour regarder la situation sous un angle différent : la grande majorité du personnel de vente sont des femmes. Malgré une lente évolution des mœurs, ce sont presque toujours elles qui s'occupent des tâches ménagères. Le fait de prolonger leur temps de travail a inévitablement des retombées sur leur famille. Même si cela peut paraître confortable de faire ses courses en dehors des heures habituelles, pensons à l'action égoïste de cette action ! Je remercie Monsieur Patrick-Louis DURUZ de nous avoir rappelé que même en vacances, nous pouvons avoir cette pensée.

Quelles seront les conséquences en fin de compte pour notre société ?

Par ailleurs, si nous voulons une véritable animation dans le cadre de la grand messe de l'Eurofoot, mettons toute notre énergie à organiser des manifestations amicales et conviviales. Nous ne sommes pas obligé d'ouvrir les magasins.

Voici le texte de la résolution : Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains s'oppose à la décision municipale de prolonger l'ouverture des magasins les 6 et 7 juin prochain.

#### **Madame la Conseillère Gloria CAPT :**

J'aimerais intervenir sur un point : les dispositions sur la loi sur le travail. Je tiens tout de même à dire qu'en Suisse, nous avons une loi sur le travail qui est très bien faite. Il ne faut pas commencer à dire devant cette assemblée que les travailleuses et travailleurs ne sont pas bien protégés parce que c'est faux.

Quand vous venez dire, Monsieur BALET, que les vendeuses en particulier sont mal protégées, je vous rends tout de même attentif au fait qu'une travailleuse ou qu'un travailleur qui fait des heures supplémentaires, doit les prendre en compensation. L'employeur doit les lui donner en compensation ou les lui payer. Il y a donc quand même bien une protection. Et, la travailleuse qui n'a pas pu se consacrer à son ménage, comme vous le dites si bien, parce qu'elle est quatre heures de plus au travail, et bien aura quatre heures supplémentaires à un autre moment pour faire son ménage, comme vous le dites. Les travailleuses ne font pas que du ménage non plus.

#### **Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Monsieur BALET dit qu'il ne faut pas juger de manière partisane. Je ne le ferai pas.

Je soutiendrai cette résolution, tout simplement parce que c'est une mesure, excusez-moi du terme mais je le pèse, « minable » par rapport à une telle manifestation. Nous aurions pu faire beaucoup plus.

Mais ce que je regrette, c'est de vous voir tous en rouge. Pourquoi est-ce que vous ne m'avez pas proposé un -shirt en entrant ? Je vois que c'est partisan, de ce côté nous n'en avons pas, vous ne nous en avez pas proposé. Pas de casquette, merci.

*(Monsieur le Conseiller VIAL reçoit un T-shirt)*

Je le veux bien, je le mettrai ici. Je crois que c'est aussi ce qu'il faut faire : ne pas être partisan d'accord, mais alors, l'afficher d'une telle manière ! Lorsque j'entends Monsieur le Conseiller PETIT dire les « marchands ». Non, ce sont aussi des patrons qui offrent du travail à des gens qui en ont besoin. Lorsqu'il parle des vendeuses, il y a aussi des vendeurs, il y a aussi des gens qui leurs donnent leur salaire, heureusement. Il est trop bas, je suis bien placé pour le savoir, mon fils est vendeur.

J'invite tout le monde à voter cette résolution en son âme et conscience, sans regarder s'il y a une chemise blanche ou un T-shirt rouge, ce serait la meilleure des choses.

### **Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée sur cette résolution. Je rappelle l'intitulé de cette résolution : Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains s'oppose à la décision municipale de prolonger l'ouverture des magasins les 6 et 7 juin prochain.

**Résultat du Vote : Cette résolution a été prise en considération à une évidente majorité.**

\*\*\*\*\*

### **Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Signalisation rue du Buron)**

Lors de la séance du 6 mars 2008, j'ai questionné la Municipalité sur la signalisation et les modifications de circulation à la rue du Buron. Vous m'avez répondu que les travaux étant terminés, vous alliez demander que l'on fasse un retour de la situation et la Municipalité décidera si elle reviendrait à la situation antérieure ou si elle validait la sortie sur le rond-point. Affaire à suivre.

Vu que la situation est toujours très problématique et dangereuse, et que l'utilisation de la passerelle en bois pour les piétons et cyclistes n'arrange rien, je vous demande donc si, lors de vos séances de Municipalité, une décision a été prise ?

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD**

Oui, une décision a été prise ce matin, raison pour laquelle je ne pouvais vous répondre avant.

La Municipalité a posé l'équation suivante : à la rue du Buron, il y a un bidirectionnel avec pendant une certaine période une impossibilité de sortir sur le carrefour des Quatre-Marronniers.

Nous avons considéré deux possibilités : la première, de rendre la rue du Buron à sens unique, en rentrant par le giratoire des Quatre-Marronniers ou de revenir à la situation

antérieure, c'est à dire de garder le bidirectionnel mais la logique aussi, qui permet de sortir sur la rue du Buron tel que nous avons pu le faire d'une façon provisoire.

Force est de constater que du point de vue statistique, il n'y a aucun accrochage, aucune difficulté à sortir. Donc la Municipalité a décidé de maintenir le bidirectionnel et de valider la sortie sur le carrefour des Quatre-Marronniers.

**Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ :**

Il serait agréable de savoir si la Municipalité s'est approchée des habitants de la rue du Buron pour leur poser la question sur ce qu'ils pensaient sur votre proposition de ce soir ?

Parce que la sécurité à cet endroit est vraiment minime. Lorsque vous sortez de chez vous, que vous avez un trottoir balisé qui ne l'a pas été comme vous le souhaitez à l'époque et ça roule sans problème.

J'estime qu'il aurait été judicieux que les gens soient consultés, parce que ce sont des citoyens comme tout le monde et j'avais déjà posé cette question il y a 5 ans en arrière.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

C'est vrai que l'histoire apporte quand même quelques enseignements, en l'occurrence, il y a une évolution que la Municipalité a décidé d'agréer en remettant ce qui existait il y a 15 ans en arrière du côté de la rue du Buron.

J'aimerais rappeler à cette assemblée et à la Municipalité que lorsqu'il y a eu des travaux sur le giratoire Cordey et Plaine et sur toute la rue des Quatre-Marronniers, cela faisait suite à 6 ans de tergiversations au niveau des tribunaux de notre canton. Cela a débouché sur le projet que nous connaissons aujourd'hui avec la mise en application d'une passerelle supplémentaire en bois pour piétons et cyclistes à laquelle nous avons fait allusion tout à l'heure.

A cet effet, il avait été imposé à l'époque et reconnu comme tel par les tribunaux, la mise en application du sens unique pour éviter tous conflits supplémentaires au débouché de la dite passerelle à cause du collège des Quatre-Marronniers situé à côté. C'est bien pour sécuriser cette endroit que cette rue avait été mise en sens unique et, effectivement après un certain temps de mise en application, nous disons que tout est bien dans le meilleur des mondes, mais je suis convaincu que la situation antérieure était bien plus profitable au niveau de la sécurité et que à l'heure actuelle, seuls quelques bénéficiaires d'un certain confort peuvent imaginer que cette situation est idéale. Je suis convaincu du contraire. Malheureusement, s'il faut attendre un éclat dans le périmètre et une circonstance véritablement dramatique pour que nous reconsidérions cette situation, je pense que nous aurions mieux fait de l'instaurer comme le demandait Monsieur le Conseiller CHAPUIS la situation antérieure, c'est à dire le sens unique.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous en avons parlé ce matin de la question de savoir si nous voulions faire une consultation des habitants de la rue. La Municipalité a abandonné cette idée partant du principe que les avis que nous avons reçus sont relativement partagés. Il n'y a pas unanimité qui va dans un sens plutôt que dans l'autre.

La Municipalité a fondé sa décision sur l'expérimentation que nous avons faite de cette sortie possible pendant les travaux de la rue des Philosophes. Je rappelle que la rue est empruntable dans les deux sens, elle n'est pas à sens unique. Simplement, avant nous ne pouvions pas sortir sur le giratoire des Quatre-Marronniers. Cela veut dire que l'automobiliste qui arrivait en bout de rue devait faire une gymnastique d'enfer non seulement sur la rue, mais peut-être même à l'endroit du célèbre pont qui a été cité avec une gymnastique pour faire une marche arrière. C'est certainement plus simple de pouvoir sortir dans la fluidité du trafic que de commencer de gesticuler à proximité du pont en question où il pourrait y avoir des utilisateurs, voire des enfants.

C'est pour cela que, en fonction de l'expérience qui a montré qu'il n'y avait pas de problème à l'utilisation, que la Municipalité a fondé et pris sa décision ce matin et que je vous communique ce soir au nom de la Municipalité.

### **Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

J'ai tout de même une question à poser.

Dans cette situation qui va perdurer d'après ce que dit la Municipalité, il y a tout de même un conflit lorsque les piétons sortent de la passerelle et traversent en direction de la rue de la Plaine. Il n'y a pas de passage pour piétons et ils traversent en diagonale pour rejoindre le coin de la rue de la Plaine et beaucoup l'utilisent à vélo et passent à une vitesse de 25 km/h. De plus, il n'y a pas beaucoup de visibilité.

Pour l'instant, ceux qui utilisent la rue ont l'habitude et font attention, et cela fait six mois qu'il n'y a pas eu d'accident, mais voilà !

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Monsieur le Conseiller CHAPUIS, je vous propose de vérifier s'il y a moyen d'améliorer la situation. Mais que cela soit à la vitesse d'un homme à vélo ou d'un homme à pied, il faut constater que c'est une petite rue relativement blindée du point de vue gendarmes couchés. C'est tout de même la rue la plus blindée d'Yverdon-les-Bains, ce n'est pas la rue où les gens circulent vite.

Je m'engage à vérifier s'il y a une amélioration de liaison à faire, tout en étant conscient que la rue n'est pas très grande et que la distance entre le pont et le trottoir est faible. Mais, s'il y a une amélioration à apporter, c'est volontiers que je vais voir ce que nous pouvons faire.

\* \* \* \* \*

### **Une Question et une Proposition de Madame la Conseillère Josy TESSA (Chemin des Vuagères et Brunch 1<sup>er</sup> août aux Rives du Lac)**

#### **Chemin des Vuagères :**

Nous avons un bien joli canton, des veaux, des vaches et bientôt un nouveau pont. Pont Kiener d'où part, en longeant la Thièle une petite route idéale pour les promeneurs et les cyclistes. Tableau idyllique, mais, car il y a souvent un maïs, les véhicules circulant sur ce chemin des Vuagères représentent un réel danger pour ces piétons et cyclistes, quelque soit leur âge.

Ma question à la Municipalité est la suivante : Est-il possible d'instaurer un sens unique Kiener-Pré français, d'y adjoindre une limitation de vitesse et de veiller à ce que celle-ci soit respectée ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

La petite rue qui se situe entre la Thièle et le terrain de rugby, pour nommer cette petite rue-là est classée en zone détente, sauf erreur. Evidemment, il ne suffit pas de classer en zone de détente pour que les gens le respectent formellement.

Je ne suis pas sûr que de mettre un sens unique dans cette rue permette de faire baisser la vitesse, parce que s'il n'y a pas de gens en sens inverse, les véhicules vont accélérer puisqu'il n'y a pas d'obstacle en face.

Je ne crois pas que ce soit juste de résoudre le problème de la vitesse, qui est certainement vrai puisque vous le soulevez, dans ce secteur par la mise en place d'un sens unique. En plus, le sens unique, en imaginant qu'il parte dans le sens du pont Kiener en direction des plantages, voudrait dire que tous ceux qui utilisent ce chemin pour aller au minigolf ou au rugby, seraient forcés de transiter par les plantages alors que maintenant, il y a une répartition de la charge.

Les gens reviennent en direction de la ville directement lorsqu'ils sont au rugby et ne vont pas surcharger le secteur des plantages qui est aussi une zone de détente. De plus il y a un petit pont qui est de mauvaise qualité et je ne crois pas que nous pourrions transiter tout le trafic dans cette direction-là.

Par contre, au nom de la Municipalité, je prends volontiers acte de votre interrogation et de votre souci de vitesse dans ce secteur. Nous allons voir avec le service, ce que nous pouvons faire pour le résoudre. Je ne crois pas que cela ira dans la direction de la mise en place d'un sens unique, mais nous reviendrons devant le Conseil pour vous faire part des réflexions de la Municipalité et du Service de police.

**Madame la Conseillère Josy TESSA :**

Je remercie Monsieur le Municipal, je ne suis pas de son avis, naturellement, mais j'attends la suite.

**Brunch 1<sup>er</sup> août aux Rives du Lac :**

Si l'on en croit l'histoire, suisse en l'occurrence, les bases de notre Pays furent fondées par trois personnages devenus depuis très célèbres, sur une prairie non moins célèbre. Ont-ils, ce jour-là, partagé une fondue ou un autre met convivial ? La petite histoire ne le dit pas !

Aussi, pour alimenter les futures chroniques yverdonnoises, je suggère à la Municipalité d'inviter la population yverdonnoise à se rendre, au matin du 1<sup>er</sup> août prochain, sur les non moins célèbres « Rives du Lac » pour un « Brunch canadien ». Après la 1<sup>ère</sup> yverdonnoise du 27 mai dernier, ce pourrait être une 1<sup>ère</sup> « Fête des voisins » grand format !

Je remercie la Municipalité de son écoute et souhaite qu'elle puisse donner une suite heureuse à cette suggestion !

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Etant responsable de l'organisation du 1<sup>er</sup> août cette année, je prends note de votre souhait et je regarderai ce que nous pourrons faire pour vous satisfaire.

**Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :**

C'est une excellente initiative, je ne sais pas à quelle date tombe le 1<sup>er</sup> août cette année ? C'était pour être sûr que les magasins soient ouverts pour aller faire ses courses.

\* \* \* \* \*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (suite SAGREYG)**

A l'eau !

Lors de la séance du 8 mai dernier nous avons été abreuvés ... de paroles, au sujet du ravitaillement en eau de la Commune et des possibilités y relatives.

Monsieur le Municipal PILLONEL nous a indiqué que le Syndic Député avait sondé Madame la Conseillère d'État Jacqueline De QUATTRO. J'ose à croire qu'il n'avait pas mis son titre de député en jeu à cette occasion !

La situation paraissait alors bloquée et on voulait faire appel à une personne qui devait étudier tout l'historique et la problématique de l'eau dans une région dont elle n'avait peut-être que vaguement entendu parler avant son accession au Conseil d'État, parce que pour certains, le canton s'arrête à Echallens, ça a peut-être évolué ! Et cette personne, téléguidée par la Municipalité yverdonnoise, aurait été plus impartiale que Madame la Préfète Pierrette ROULET-GRIN qui s'est impliquée avec énergie ? Permettez-moi d'en douter fortement.

Maintenant il est temps de cesser d'écrire des pages qui iront alimenter les collections de la Maison d'Ailleurs et de se montrer réalistes.

La SAGREYG va se constituer. On peut lire ces temps dans les ordres du jour des séances des Conseils généraux de communes qui nous entourent qu'elles vont doubler leur participation au capital-actions pour suppléer à la carence de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Le train est en marche. On a loupé le départ de façon magistrale.

Les vues de l'esprit d'une association de communes peuvent être oubliées à jamais. La prétention exagérée d'une ville, qui se dope au passage d'autres communes avec lesquelles elle n'a à ce jour aucun lien pour l'eau, en faisant miroiter un nombre important d'habitants, aurait-elle pour but d'écraser, en faisant fi de la sacro-sainte autonomie communale toujours d'actualité lors des discours de cantine, un nombre lui aussi relativement important de communes qui, elles, se sont déterminées pour agir ensemble avec une société anonyme ?

Enfin, il a beaucoup été question de l'ACRG. La Municipalité est-elle en mesure de nous dire si cette association de communes a demandé à Yverdon-les-Bains de la rejoindre.

Une réponse brève, par l'affirmative ou la négative, serait suffisante et nous siérait mieux qu'un long discours par lequel on tenterait de nous chloroformer et qui nous laisserait sur notre faim.

Est-il maintenant temps de préparer l'initiative populaire pour demander à nos citoyens-contribuables s'ils souhaitent participer, avec un léger retard, à la SAGREYG ou s'ils entendent se contenter que leur commune soit cliente et achète son eau à des tiers. Selon sa propre pratique actuelle appliquée à quelques communes environnantes, elle paierait alors l'eau au même prix que les consommateurs locaux des localités venderesses, à charge pour elle de majorer ce prix de façon importante aux yverdonnoises et yverdonnois afin d'assurer l'entretien de son réseau et de ses réservoirs ? Ce qui ne serait, sommes toutes, pas si immoral, puisque pratiqué depuis des années par notre Service des Energies. Je vous remercie de vos informations.

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Je suis un petit peu gêné pour vous répondre, parce que vous intervenez longuement en posant de nombreuses questions en demandant à la Municipalité de répondre de manière très courte. Cela me sera extrêmement difficile c'est pour cette raison que je ne répondrai qu'à une seule de vos questions.

L'ACRG n'a pas demandé à Yverdon-les-Bains de les rejoindre, par contre, elle souhaite et l'a fait par de nombreux contacts, avoir l'assurance que la Ville d'Yverdon-les-Bains consomme l'eau des puits d'Onnens, ce qui a été convenu, de toute façon, de manière technique, quelque soit le projet en cours.

Une petite information : nous avons rencontré Madame la Conseillère Jacqueline DE QUATTRO cet après-midi avec une délégation municipale. Les conclusions des discussions vont être discutées prochainement en Municipalité. Vous serez informés de la suite des opérations.

J'espère avoir été suffisamment bref pour votre réponse !

**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :**

Je suis très content de la réponse de Monsieur le Municipal PILLONEL. Une réponse brève par l'affirmative ou la négative. Vous m'avez répondu que l'ACRG n'avait pas sollicité Yverdon-les-Bains pour adhérer à leur association, c'est bien cela que vous avez répondu, parce qu'il manque cette pièce à mon dossier pour la suite !

\* \* \* \* \*

**Une Intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU (T-Shirts UNIA)**

Il y a eu une fois l'affaire du foulard, nous risquons d'avoir l'affaire du T-shirt !

Ca fait quelques années que je siége à ce Conseil. Je suis très content pour une fois, parce qu'étant toujours derrière mes collègues d'autres partis et d'une autre couleur que ceux à ma droite, j'ai bien la confirmation qu'ils sont bien de partis de gauche, puisqu'ils ont la couleur rouge.

J'ai pu vérifier un T-shirt arrivé dans nos rangs et j'ai remarqué sur son étiquette qu'il y a bien le certificat d'entretien, mais pas la provenance. Déjà, cela m'étonne parce que je crois savoir que la provenance est obligatoire en Suisse lorsque nous produisons des habits ou toutes sortes de produits. J'espère que le syndicat UNIA ne les a pas importés de manière « hors circuit ».

Deuxièmement, protéger les vendeuses, c'est très bien, mais j'espère une chose, que c'est T-shirts n'ont pas été produits dans des pays où ce sont des petits enfants qui le font et dans la complète illégalité.

\* \* \* \* \*

### **Une Intervention de Monsieur le Conseiller André PERRET (Giratoire de Clendy)**

J'aimerais revenir à des articles du Conseil, si vous le permettez. Et j'aimerais profiter de la réponse donnée par la Municipalité à la problématique de la sortie de la rue du Buron sur le giratoire des Quatre-Marronniers pour traiter de la problématique de la sortie de la rue Henri-Correvon sur le giratoire de Clendy. J'avais interpellé les Services, il y a quelques mois en arrière, parce que nous avons dans le cadre de la sortie ou de l'entrée d'ailleurs de la rue Henri-Correvon sur le giratoire de Clendy, un passage important de gens qui vont ou viennent de la Villette ou de l'EINV qui prennent le trottoir côté Est.

Malheureusement, ce trottoir qui est le plus important et le plus utilisé, entre le passage de la rue de Clendy et l'accès à Cheseau-Noréaz, n'est pas marqué par un passage pour piétons. Il n'y a rien et les voitures qui entrent et sortent de la rue vont relativement vite.

M'étant adressé à l'un des services communaux, c'est la police qui m'a répondu, je vous remercie d'ailleurs pour leur réponse. Que vous sachiez qu'il est impossible de mettre un passage pour piétons entre le trottoir de la rue de Clendy et celui de la rue de Cheseaux-Noréaz parce que nous sommes trop près du giratoire de Clendy, or, je vois que c'est tout à fait possible à la rue du Buron.

Donc, je redemande à la Municipalité cette fois, de réétudier cet objet-là et peut-être même, si c'était possible, de marquer ce passage par un coussin berlinois pour limiter la vitesse étant donné que la rue Henri-Correvon est une rue limitée à 30km/h et malheureusement, les voitures passent à des vitesses nettement supérieures alors que la visibilité est très mauvaise.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Brièvement. Le trottoir en question est vraiment en bordure du giratoire par rapport à l'emplacement que vous avez décrit. Je rappelle que je n'ai pas dit que nous allions mettre un passage pour piétons à la sortie du Buron, j'ai dit que j'allais regarder s'il y avait quelque chose à faire.

C'est peut-être avec un coussin berlinois, élément modérateur, que nous allons trouver une solution. Je m'engage aussi à prendre contact avec vous et d'aller regarder sur place si nous trouvons une solution ensemble pour résoudre le problème.

\* \* \* \* \*

---

**Une Question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (Revêtement parking du Château)**

Je me permets une dernière intervention avant ma démission pour remonter un petit peu dans le temps. En décembre 2006, ce Conseil a voté un crédit pour la réfection du parking du Château du côté de la rue Pestalozzi. Ces travaux avaient pour but d'éviter des accumulations d'eau, de neige ou de glace. Ces travaux ont été réalisés l'été passé. J'attendais la fin de l'hiver ou du printemps pluvieux pour poser ma question.

Est-ce que la Municipalité est satisfaite du résultat de ces travaux, parce que, personnellement, ce n'est pas mon cas ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il faut savoir que le surfacage de la place en question est un colmatage. Il n'y a pas eu de réfection globale du secteur.

Il faut reconnaître que le résultat est relativement moyen. Toujours est-il que contrairement à avant où il y avait des plaques extrêmement marquées, la situation s'est améliorée, mais il n'y a pas de quoi cité le secteur en exemple. Pour l'instant, nous allons nous contenter du résultat du surfacage que nous avons mis en place.

\* \* \* \* \*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Dino PETIT (Revêtement rue des Philosophes)**

Je crois que nous allons continuer de parler bitume et pour une fois, je vais faire un mea culpa en ce sens que, il y a deux mois, j'avais posé une question bête qui concernait la rue des Philosophes : je demandais quand ce serait fini.

On m'a dit : *mon pauvre ami, il faut savoir que la dernière couche, on la met une année après et que c'est un travail de printemps, m'avait dit Monsieur le Municipal BURKHARD.* Seulement, lorsque nous arrivons à mi-juin, le printemps à bien du mal. Si bien que j'en conclus que cette finition de la rue des Philosophes sera terminée dans le courant de l'été.

Alors, j'aimerais obtenir la garantie de la Municipalité qu'on ne prendra pas prétexte de la réfection de la rue des Philosophes pour ouvrir sournoisement le tour du château et de la place Pestalozzi en disant : *vous voyez, à cause du trafic, nous ne pouvons pas faire autrement donc cette été, une fois de plus, nous ne la fermerons pas !* Si je me suis fait comprendre.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La finition de la rue des Philosophes sera entreprise le lundi 1<sup>er</sup> septembre. Je ne peux pas vous donner la durée pour des conditions météorologiques que je ne connais pas aujourd'hui, mais cela sera aux environs de deux semaines. Pour le reste, sitôt que nous commencerons les travaux, nous prendrons contact avec la police qui mettra une signalisation et nous ferons les choses en ordre.

\* \* \* \* \*

## **Une Intervention de Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN (Récolte des déchets)**

Tout en me ralliant aux propos de Monsieur le Syndic en ce début de séance concernant la qualité des prestations du Service des Travaux et de l'Environnement concernant la récolte des déchets, je ne peux m'empêcher de considérer que, suite à la décision de notre Conseil sur l'acquisition de nouveaux camions et du nouveau container, nous n'avions pas à ce moment-là le concept mis en évidence pour la récolte des déchets. Certes, le Service des Travaux et de l'Environnement a communiqué d'une manière très large les nouveaux dispositifs et l'a fait de manière très convaincante, mais force est de constater sur le terrain aujourd'hui, il en va de manière très différente d'un quartier à l'autre. Il est vrai que cela ne satisfait de loin pas l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre Ville.

Nous sommes en droit de savoir si le concept est définitif et déjà validé par la Municipalité ou s'il s'agit d'une période d'essai que nous pourrions analyser avant de finaliser le concept définitif.

C'est donc une simple question qui fait suite à plusieurs remarques concernant différents endroits de notre cité où des désagréments majeurs aussi bien olfactifs, de bruits que visuels incommode de nombreux voisins voir le touriste consterné par cette situation, selon les endroits.

Yverdon-les-Bains mérite que nous prenions les dispositions nécessaires pour que l'image ne soit pas ternie dans ce domaine et j'espère que Monsieur le Municipal prendra acte de cet état de fait et le corrigera dans les plus brefs délais et dans ce cas, nous n'aurons pas besoin de Monsieur Marco BERLUSCONI pour venir régler le problème tel qu'il est obligé de le faire à Naples ces jours passés.

### **Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Le projet tel qu'il est actuellement en ville est à l'essai. Chaque citoyen dans les six visites que nous avons faits dans les quartiers de la Ville a été informé qu'il y avait un numéro sur le calendrier du ramassage des ordures et qu'en cas de conflit, de contestation, ou parce qu'à une place nous avons mis un container et qu'il en faudrait deux, etc, il peut appeler le Service des travaux. Les habitudes de poser son sac à poubelle devant la maison étaient acquises, mais il y a des gens qui prennent leur voiture et s'arrêtent en cours de route pour mettre leur sac dans un container.

Journellement, nous ajustons ce dispositif. Par contre, il y a aussi des incivilités : on m'a signalé cette après-midi à la Place de la Forge, un cas vraiment douloureux à voir, j'ai les photos. Les sacs à poubelle sont par terre mais, les containers sont vides. Il y a donc une adaptation à faire. Nous devons systématiquement écrire aux gens. Nous avons écrit cette semaine à des commerçants pour leur demander d'informer leurs employés de mettre les sacs poubelle dans les containers lorsqu'ils quittent l'établissement public. S'ils les mettent à côté, les corbeaux et les animaux les déchirent. Le cas de la Forge est un cas douloureux ces dernières semaines.

Dans mon espoir, au plan des investissements, le centre historique et la rue de la Plaine y compris, il est prévu de mettre des containers enterrés. Je vais voir avec mon service et faire pression sur mes collègues de la Municipalité pour que nous mettions un crédit d'investissement afin de mettre des containers enterrés le plus rapidement possible au centre historique.

Je suis allé voir à Morges. Il y a des exemples dans différentes villes du Canton et de Suisse romande et nous devons y passer. Mais, je pense qu'actuellement, l'incivilité fait beaucoup de désordre dans certains quartiers. Il y a moins de problèmes où l'habitude des containers était déjà prise, c'est plutôt dans les zones villa que les gens déposent un peu n'importe où leur sac.

Le Service des Travaux a pris l'affaire en main sans répression, mais plutôt par une éducation. Un exemple typique que nous avons : à la rue de Chamblon, nous avons un apport de sacs des habitants des communes avoisinantes qui ont vu les containers et utilisent nos containers. Il y a toute une adaptation qui doit se faire, mais je vous promets que le nombre de réclamations par rapport au nombre de satisfactions est beaucoup plus petit que vous le croyez. Nous tenons un registre des réclamations journallement au Service des travaux.

**Monsieur le Conseiller André PERRET :**

Peut-être une solution pour les sacs qui sont posés devant le container, il faut avancer le container d'un mètre !

Sans charrier, les containers actuels qui sont placés en Ville, ces espèces de caisses brunes avec de gros éléments en béton qui empêchent que les containers se déplacent sur le trottoir, ne sont pas du meilleur effet esthétique. Je souhaite que nous ne regardions pas uniquement l'esthétique au niveau du centre-ville, mais que nous étendions cette réflexion à la Ville entière, parce qu'à l'heure actuelle, à part quelques-uns qui sont « camouflés » parce que nous leurs avons fait un enclos spécifique, les autres containers ne sont pas du meilleur effet. Dans le cadre de votre étude, il faut aussi aborder cet aspect des choses.

\*\*\*\*\*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (radar préventif)**

Nous avons parlé de beaucoup de situations aujourd'hui, à Clendy, rue du Buron, du côté du pont Kiener, nous avons parlé de vitesse excessive. Je sais qu'il existe un radar préventif à la police. Normalement, il devrait tout le temps être installé dans la ville, mais ça fait longtemps que je ne l'ai pas revu. Où est-il et est-ce qu'il pourrait être utilisé justement dans les points critiques dont nous parlons pour savoir exactement à quelle vitesse vont les véhicules ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

En bref, le radar existe toujours. Il n'est juste pas utilisé ces temps, parce qu'il y a le concept de l'Eurofoot et le personnel a « d'autres chats à fouetter », si je peux me permettre. Le programme d'utilisation du radar sera réactivé après l'été.

\*\*\*\*\*

### **Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Visite de la STEP)**

Tout dernièrement, nous avons tous été invités à aller visiter la station d'épuration. Je m'y suis rendu. Nous nous sommes retrouvés une quinzaine de Conseillers, c'était fort peu, c'est dommage, 18, merci.

Je dois dire que cette visite a été remarquablement organisée, très bien faite et je crois que toutes couleurs confondues, et j'insiste là-dessus, nous étions tous très heureux de voir la bonne gestion de cette station d'épuration.

La visite pour la population a été un grand succès. Merci au Service d'avoir organisé ceci et je crois que nous pouvons dire que nous avons ici un instrument qui épure magnifiquement l'eau et qui ne pourra que s'améliorer d'après les dires de son directeur. Merci pour cette organisation !

\*\*\*\*\*

### **Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (arrangements « floraux » en Ville)**

Juste une petite dernière. Pour l'Eurofoot, nous avons de belle décoration en Ville. A voir dans les magasins évidemment. Merci au Service des jardins pour cette belle réussite sur le thème des vertus. Comme récompense, vous aurez des serres rénovées, Mesdames et Messieurs les jardiniers !

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Président :**

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je vous donne rendez-vous sans faute le jeudi 26 juin prochain. Il est 22 h 15. Je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 juin 2008

	Page
1. Appel .....	337
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2008.....	338
3. Communications du Président.....	338
4. Communications de la Municipalité .....	344
5. Préavis n° PR08.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 170'000. -- pour la désaffectation des secteurs D et I du cimetière, ainsi que le rehaussement de ce dernier secteur. 📖 Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur.....	345
6. Préavis n° PR08.10PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 119'000.-- pour procéder au remplacement des conduites d'eau et à la pose de tubes d'électricité en attente à la route de Pomy (tronçon inférieur ) et une demande de crédit d'investissement additionnel de Fr. 46'000.-- pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz du quartier de la Vilette. 📖 Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur .....	346
7. Préavis n° PR08.11PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 95'000.-- pour procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz à la route de Cheseaux, en direction de Cheseaux-Noréaz. 📖 Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur .....	348
8. Préavis n° PR08.12PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 158'000.-- pour financer les phases 1 et 2 du projet d'agglomération yverdonnoise et une information sur la convention qui définit la mise en œuvre dudit projet et une demande de complément au budget de Fr. 100'000.-- pour couvrir les frais annuels de fonctionnement en 2008. 📖 Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur.....	351
9. Préavis n° PR08.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 265'000.-- pour procéder à la rénovation des installations des serres et jardins du Service des travaux et de l'environnement. 📖 Monsieur Christian PAULI, rapporteur.....	353
10. Préavis n° PR08.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 660'000.-- pour des travaux de rénovation à la Colonie de vacances de Jolie-Brise. 📖 Monsieur Yves VUAGNIAUX, rapporteur.....	354
11. Préavis n° PR08.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 540'000.-- pour les travaux de restauration du clocher du Temple. 📖 Monsieur Laurent GABELLA, rapporteur.....	355
12. Propositions individuelles et interpellations. ....	357

---

12.1	Un Postulat de Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB invitant la Municipalité à installer des points de tri des déchets du type « EcOpoint » dans divers lieux « piétons » de la ville.....	357
12.2	Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN (Coupe des Bains de Hockey à Yverdon-les-Bains) .....	358
12.3	Une Question de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM (Entrée piscine couverte et plein air).....	359
12.4	Une Question de Madame la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI (Accès patinoire et piscines) .....	360
12.5	Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Stéphane BALET (ouvertures nocturnes des magasins les 6 et 7 juin 2008) .....	361
12.6	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Signalisation rue du Buron).....	368
12.7	Une Question et une Proposition de Madame la Conseillère Josy TESSA (Chemin des Vuagères et Brunch 1 <sup>er</sup> août aux Rives du Lac).....	370
12.8	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (suite SAGREYG).....	372
12.9	Une Intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUUD (T-shirts UNIA) .....	373
12.10	Une Intervention de Monsieur le Conseiller André PERRET (Giratoire de Clendy) .....	374
12.11	Une Question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (Revêtement parking du Château) .....	375
12.12	Une Question de Monsieur le Conseiller Dino PETIT (Revêtement rue des Philosophes) .....	375
12.13	Une Intervention de Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN (Récolte des déchets) .....	376
12.14	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (radar préventif).....	377
12.15	Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Visite de la STEP) .....	378
12.16	Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (arrangements « floraux » en Ville) .....	378